

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 20 décembre 2016

Membres en exercice: 10
Présents : 07
Votants : 08

L'an deux mille seize, et le 20 décembre à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14/12/2016

Date d'affichage : 14/12/2016

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Jean-Claude ESPERANDIEU, DUMAS Robert, LAHACHE Joël, Evelyne PEREZ, ESCHBACH François, Gérard DELROT.

Absent excusé : Bénédicte THOULOZE donne procuration à Robert DUMAS.

Absent : Didier CHALOIN

Secrétaire de séance : Gérard DELROT est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1- Renouvellement Contrat Unique d'Insertion

2- Demande de fonds de concours à la CdC pour projet et développement économique (Bistrot de Pays)

3- Demande de subvention au fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)

4- Demande d'une expertise de faisabilité auprès de la CCI Ardèche (projet bistrot de pays)

1- Renouvellement Contrat Unique d'Insertion

Monsieur le Maire propose de porter l'indice de rémunération de 321 à 422. Cette nouvelle proposition est doublement justifiée par le professionnalisme, la polyvalence et les compétences de l'agent. Cela évite à la collectivité de faire appel à des prestataires extérieurs, notamment pour les travaux de maçonnerie, de chaudronnerie/ferronnerie, et la conduite d'engins de chantier (épareuse + tractopelle de la commune).

Monsieur le Maire rappelle le nombre d'employés au cours des années 2008 à Mai 2016. L'effectif était de 6 personnels, actuellement 4 personnels dont 2 temps pleins. La masse salariale pour les deux dernières années était de **131.517 €** pour 2015, de **118.991 €** pour 2016. Avec cette augmentation et la baisse des effectifs, la masse salariale représente un budget pour 2017 de **121.976 €**, soit un delta de **3.000 € environs**.

Vote Pour à l'unanimité

2- Demande de fonds de concours à la CdC pour projet et développement économique (Bistrot de Pays)

Le 29 juin 2016, par délibération du Conseil Municipal il a été décidé de lancer l'étude de faisabilité du projet avec le concours d'un architecte pour réhabiliter le bâtiment du centre bourg, propriété de la commune, d'une surface de **70 m2** sur la parcelle C 1185.

Le cabinet AGERON et YOT de VAGNAS nous a remis l'étude complète et chiffré du projet précité pour un montant total de **356.000 € HT**. Ce projet comprend : un bar-restaurant d'une surface de **126,20 m2** et un tabac-presse d'une surface de **14 m2**.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de solliciter une aide de la Communauté de Communes du Pays de Vans en Cévennes à hauteur de 10 % de l'investissement éligible pour pouvoir toucher l'aide à 20 % du Conseil Départementale de l'Ardèche.

Vote Pour à l'unanimité.

3- Demande de subvention au fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)

Suite à la délibération précédente, Monsieur le Maire précise que pour mener à bien ce projet il est nécessaire de solliciter une aide au fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)

Vote Pour à l'unanimité.

4- Demande d'une expertise de faisabilité auprès de la CCI Ardèche (projet bistrot de pays)

Monsieur le Maire précise que pour mener à bien ce projet il est nécessaire de demander à la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Ardèche une expertise de faisabilité pour la création et le maintien de deux commerces de proximité. Le coût de cette étude s'élève à **4800 €**.

Vote Pour à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé,
Levée de séance à 18h30**